Association des riverains du lac des Pins Rouges

Assemblée générale annuelle 2022
Saint-Alexis-des-Monts

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Adoption PV AGA 2020-2021

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. **États financiers**
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Revenus et Dépenses 2021

Revenus			1 240.01 $
Dépenses			287.54 $
Revenu - Dépenses			952.47 $
Solde début année			227.05 $
Balance			1 179.52 $
Frais bancaires	35.40 $		
Frais Internet	- $		
FRSVL	119.98 $		
Timbres et papeterie	96.16 $		
Déplacements et repas	- $		
Divers	36.00 $		

Ordre du jour

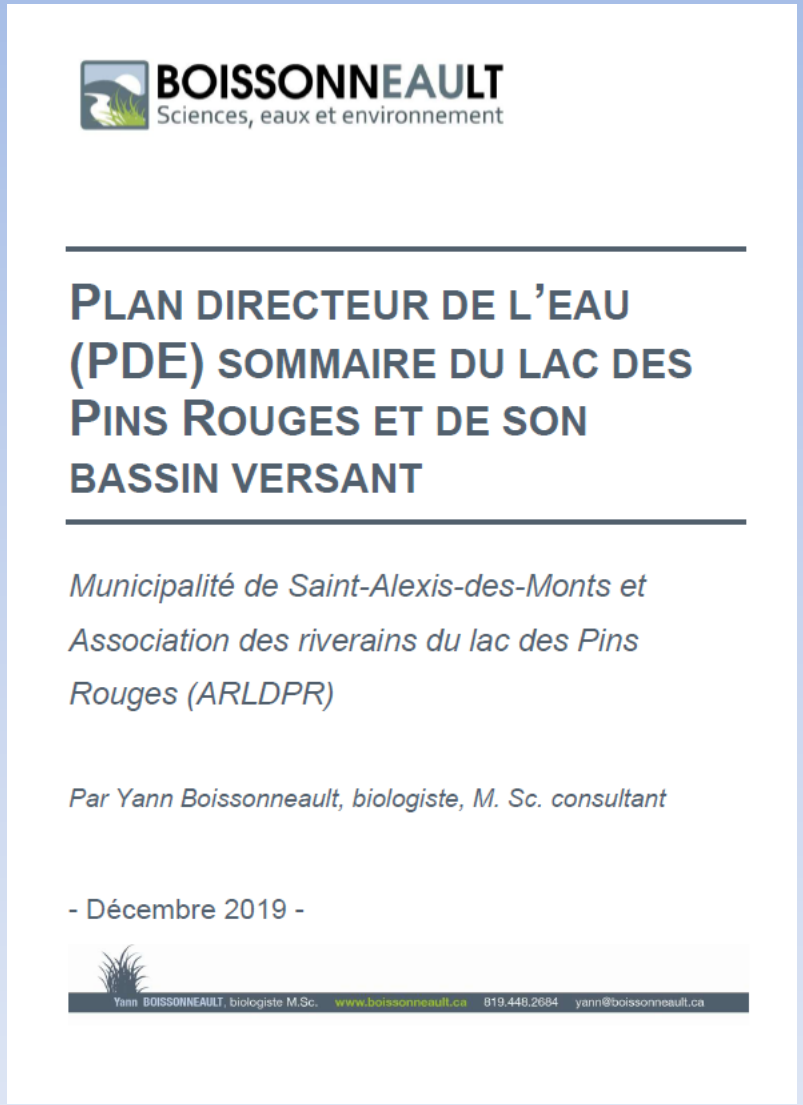
1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. **Résumé des actions entreprises en 2021-2022**
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Actions entreprises

1. **Plan directeur du lac des Pins-Rouges**
 I. Suivi de la qualité de l'eau
 II. Suivi de la population de poisson
 III. Plantes envahissantes
2. Réflexion sur la navigation

Plan directeur

- C'est quoi?
 - Résumé des actions à entreprendre pour préserver la qualité de l'eau
- Pourquoi?
 - Transformer le diagnostique (études précédentes) en actions concrètes
 - Organiser et prioriser les actions
 - Fixer des **objectifs** et indicateurs de **suivi**
 - Identifier des responsables
- Qui participe?
 - L'ARLDPR, St-Alexis-des-Monts, l'OBVRLY
 - Suivi annuel (2019, 2021, …)



BOISSONNEAULT
Sciences, eaux et environnement

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) SOMMAIRE DU LAC DES PINS ROUGES ET DE SON BASSIN VERSANT

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et Association des riverains du lac des Pins Rouges (ARLDPR)

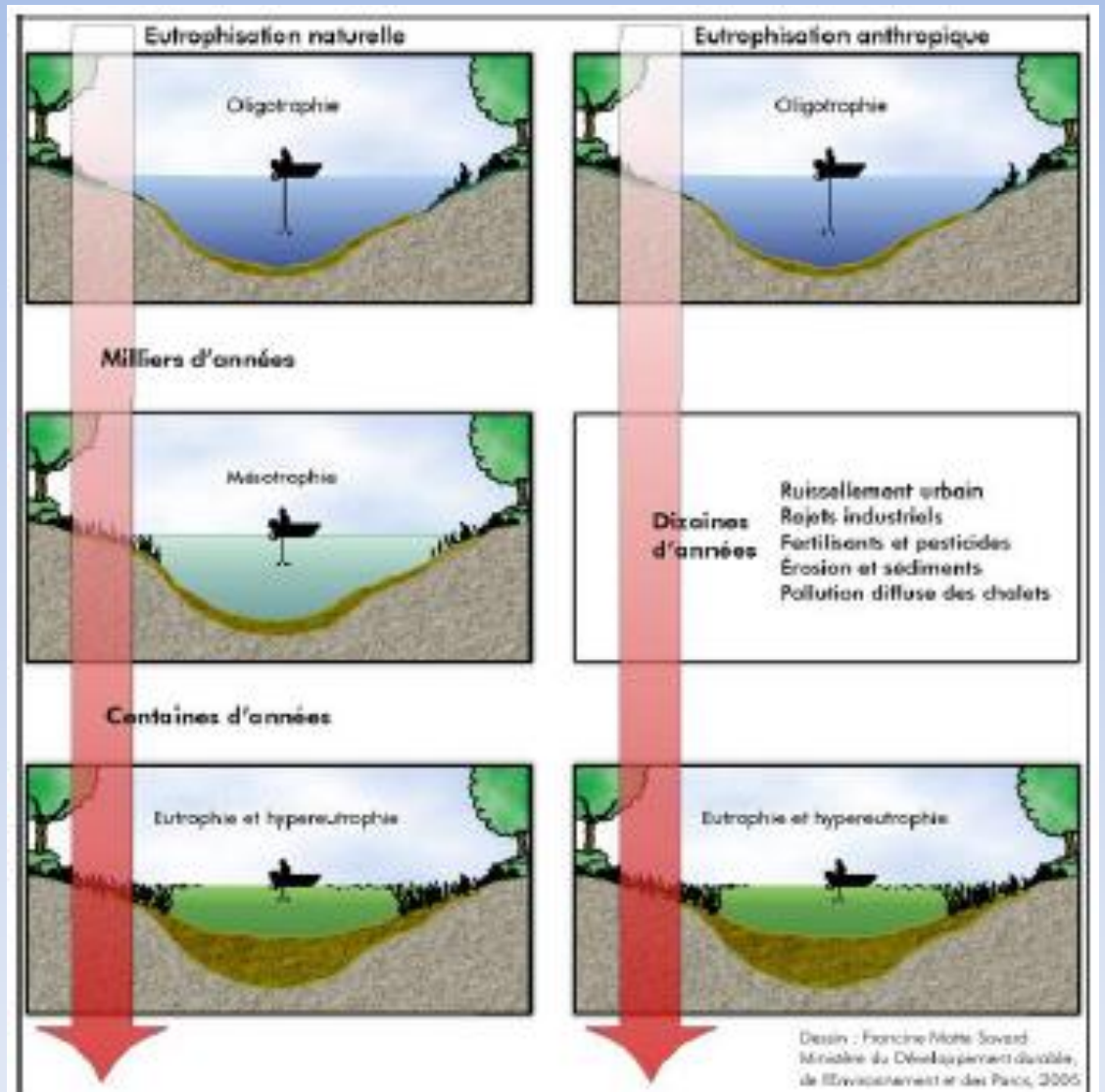
Par Yann Boissonneault, biologiste, M. Sc. consultant

- Décembre 2019 -

Yann BOISSONNEAULT, biologiste M.Sc. www.boissonneault.ca 819.448.2684 yann@boissonneault.ca

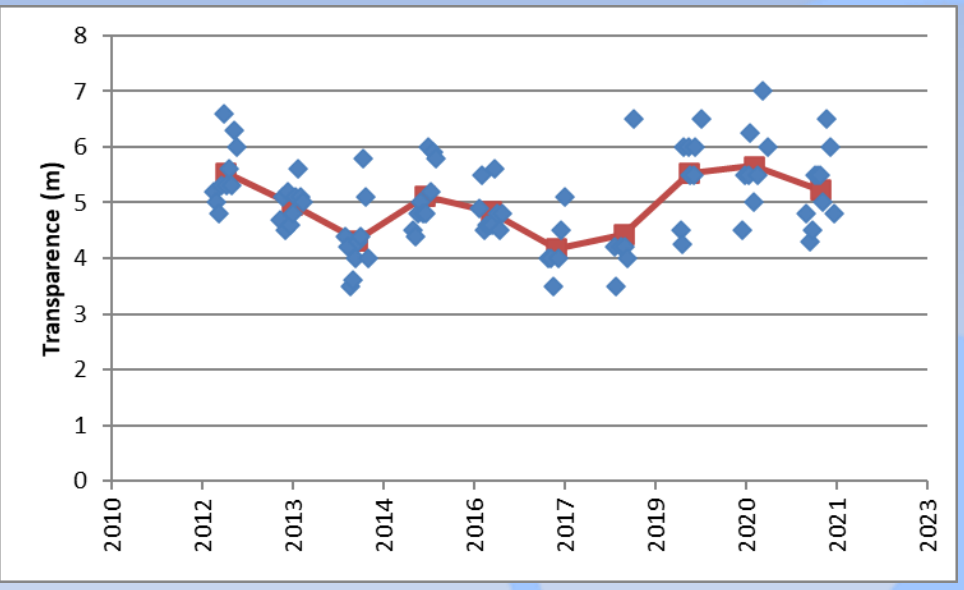
Suivi de la qualité de l'eau

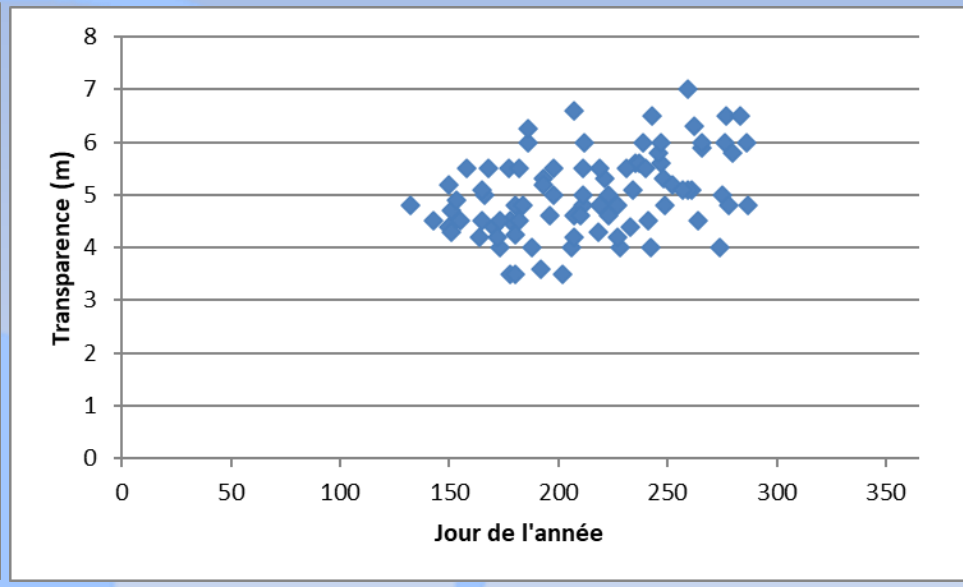
Le vieillissement des lacs

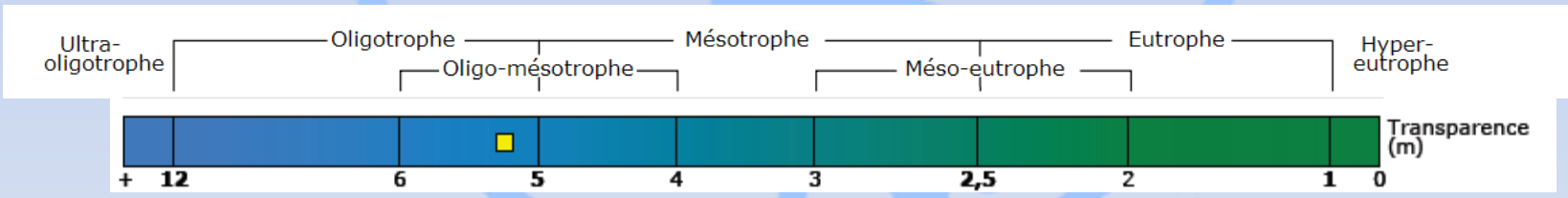


Résultats

Transparence



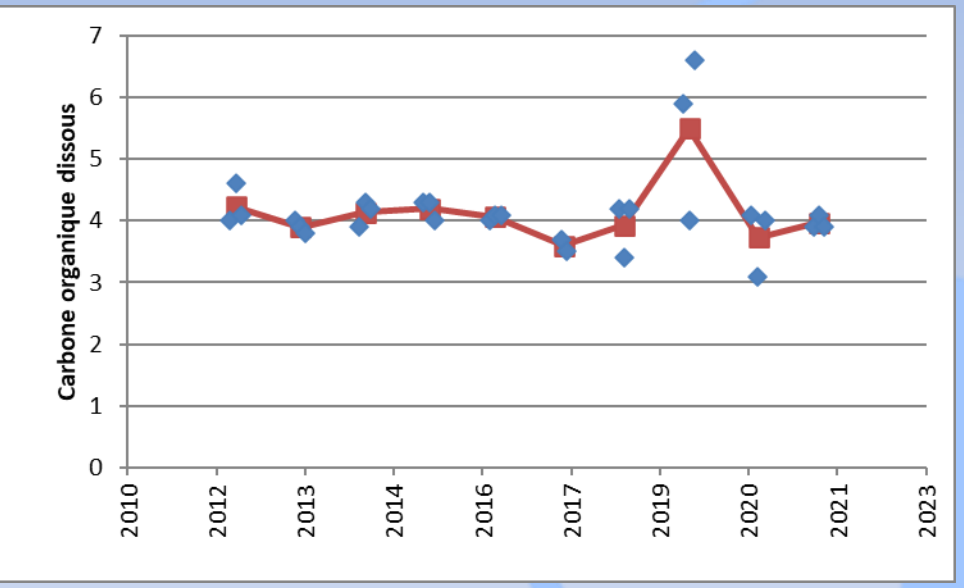


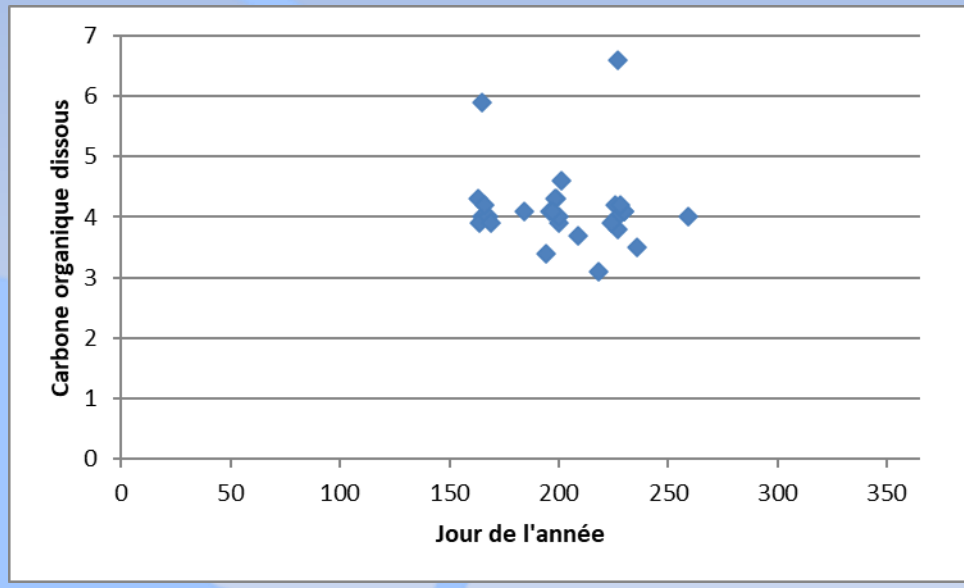


- Une bonne estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau a été obtenue par 10 mesures de la profondeur du disque de Secchi. Cette transparence de 5,2 m caractérise une eau claire. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la zone de transition oligo-mésotrophe.

Résultats

Carbone organique dissous

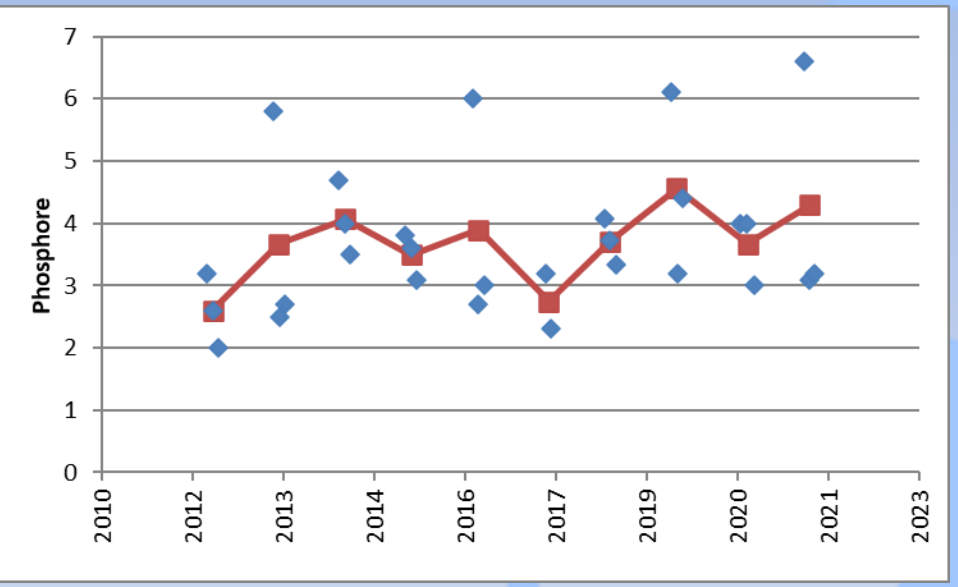


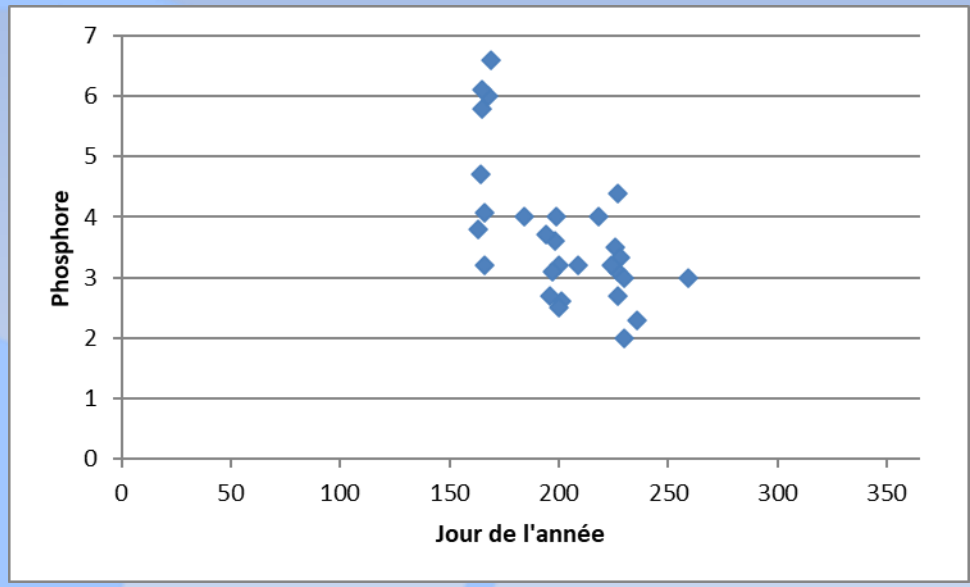


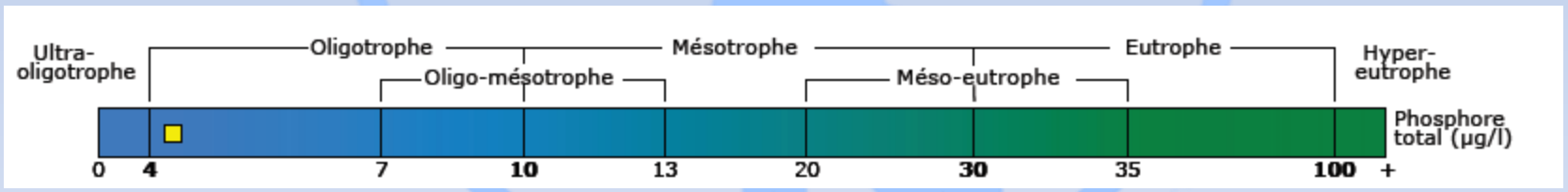
- La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 4 mg/l, ce qui indique que l'eau est légèrement colorée. La couleur a donc probablement une faible incidence sur la transparence de l'eau.

Résultats

Phosphore total



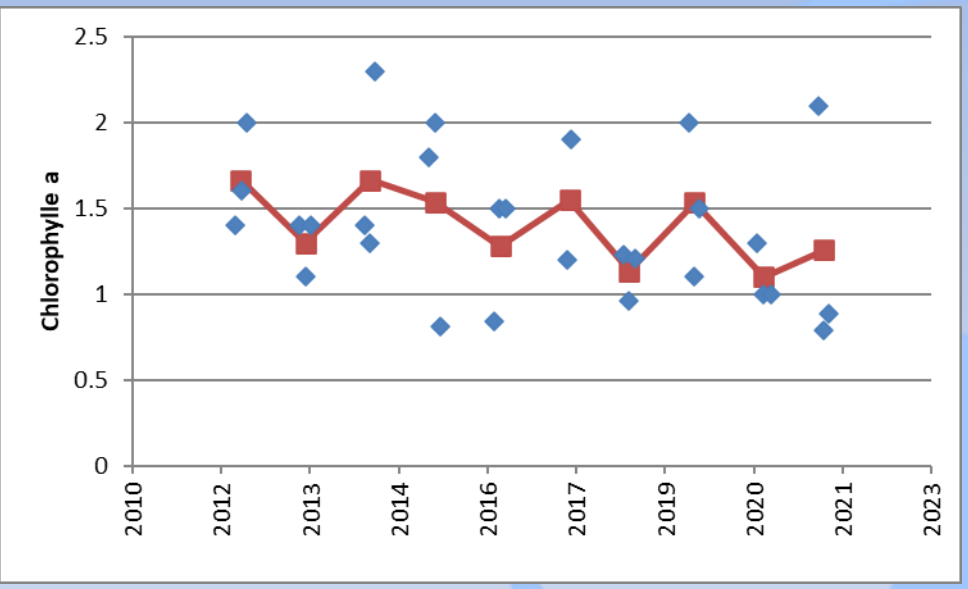


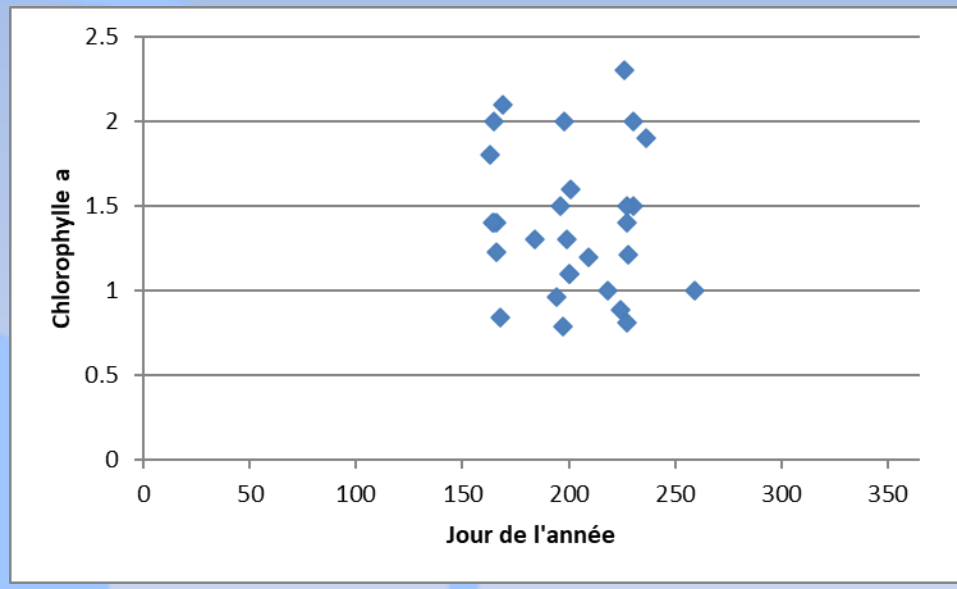


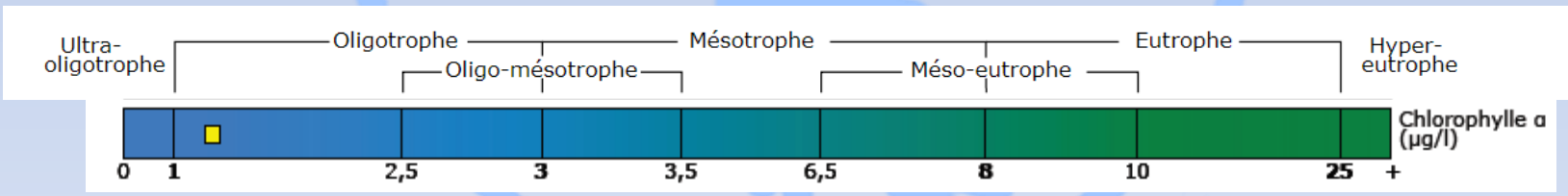
- La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 4,3 µg/l, ce qui indique que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligotrophe.

Résultats

Chlorophylle a







- La concentration moyenne de chlorophylle a est de 1,3 µg/l, ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est faible. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligotrophe.

Résultats

Recommandations du RSVL (2021)

État trophique et recommandations

- L'ensemble des variables physicochimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du Lac des Pins Rouges situe son état trophique dans la classe oligotrophe. Le sommaire des résultats des années de suivi est illustré dans la fiche pluriannuelle.
- D'après les résultats obtenus, le Lac des Pins Rouges présente peu ou pas de signes d'eutrophisation. Ce lac est à protéger. Afin de conserver son état et ses usages, le MELCC recommande l'adoption de mesures préventives pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines.

Note : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait notamment tenir compte de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments.

Plan directeur

- Suivi de la population de poissons (MFFP)

 MFFP = Ministère Forêt, Faune et Parcs

 – Un premier inventaire de la population des poissons a été réalisé en 2020

 – Rapport toujours en attente…

 – Un baleineau perdu a été retrouvé et ramené sain et sauf dans son habitat

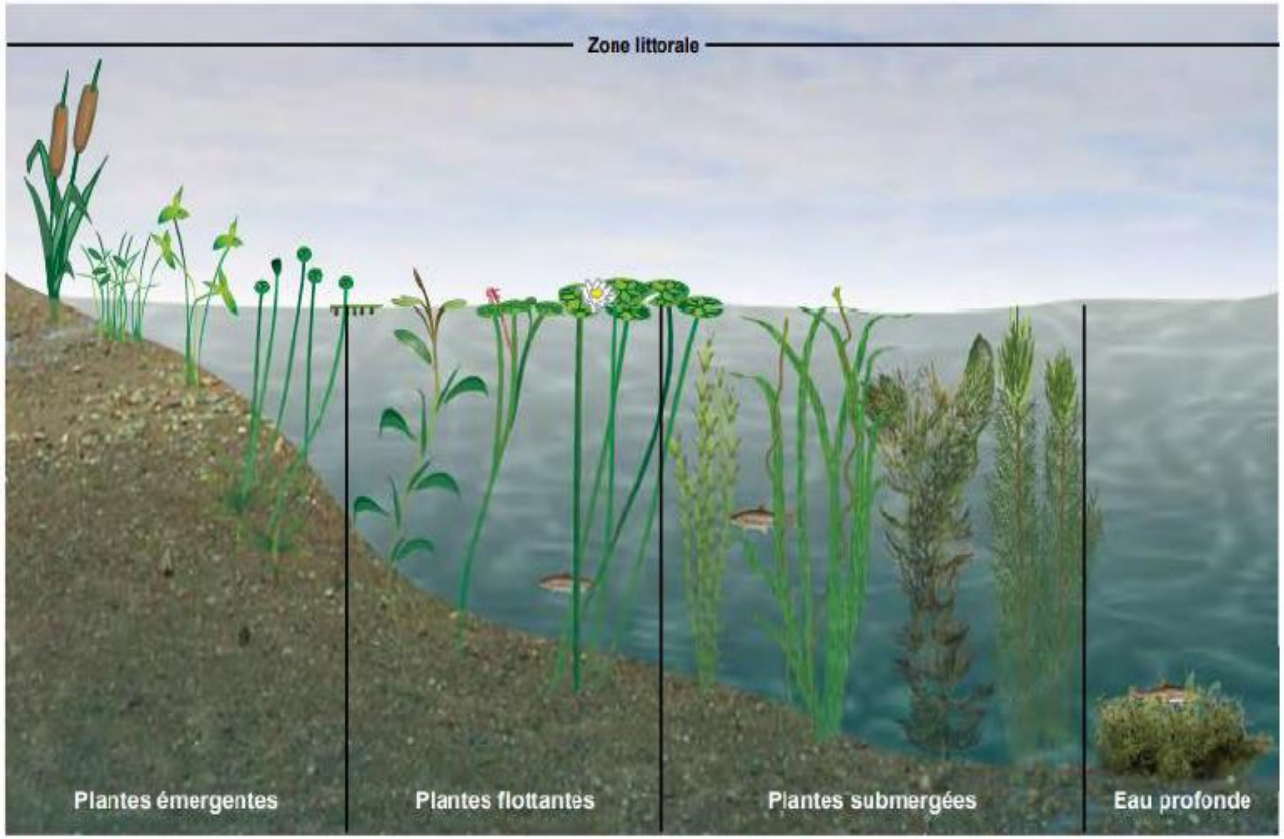


Plan directeur

- Espèces envahissantes
 - Formation par l'OBRLY
 - Inventaire des espèces présentes (à faire par Association)
 - Sensibilisation (en cours par l'association et Municipalité)
 - Règlementation sur la descente publique (à faire par la municipalité)
 - La municipalité planifie une station de lavage de bateaux

Espèces envahissantes

Types de plantes aquatiques



Tiré du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les lacs de villégiature du Québec*

Les plantes aquatiques de la zone littorale possèdent des adaptations particulières à leur d'habitat respectif et peuplent ainsi des zones et des profondeurs précises des lacs

Espèces envahissantes

Myriophylle à épis

- Plante submergée (la fleur émerge)
- Forme des herbiers denses
- Pousse jusqu'à dix mètres de profondeur (selon la transparence de l'eau)
- Reproduction sexuée ou par multiplication végétative
 - un fragment végétal peut survivre jusqu'à 35 heures hors de l'eau
- Identification
 - http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/fiches/myriophylle-epi.pdf
 - Feuille composée de 12 à 24 paires de folioles
 - 3 à 6 feuilles par verticille (généralement 4)
- Espèces similaires : 9 autres espèces de myriophylles, utriculaire, cornifle



Espèces envahissantes

- Le Myriophylle à épis peut occasionner d'énormes ravages en se propageant très rapidement. Cette plante peut recouvrir des superficies d'eau pouvant aller jusqu'à 10 000 mètres carrés. Il s'agit d'une nuisance incontrôlable pour la navigation ainsi que la baignade dans les lacs infectés.

- La présence du MYRIOPHYLLE À ÉPIS dans les cours d'eau démontre un problème environnemental important, mais également économique. Si nous prenons à la légère cette situation, cette plante pourrait affecter considérablement notre lac et entraîner une dévaluation des propriétés situées aux abords de celui-ci. Jusqu'à maintenant, aucune trace du Myriophylle à épis a été aperçu dans le lac des Pins Rouges, heureusement.

- TOUJOURS NETTOYER adéquatement vos embarcations, vos pagaies et vestes de flottaison avant de naviguer sur le lac s'ils ont été en contact avec un autre plan d'eau, ce qui réduira les risques de contamination. De plus, il est CAPITAL d'en informer vos INVITÉS.

Reportage pertinent

- https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/site/segments/reportage/339436/my
 envahissante



Plan directeur

- Règlementation sur les bandes riveraines et utilisation d'engrais (St-Alexis-des-Monts)
 - Adopté en 2020, en vigueur 2024
 - Informations et sensibilisation à venir
 - Opportunité de formation / achat de plantes en collaboration avec l'OBVRLY (en cours)


RÈGLEMENT #435-2020 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DES LACS ET DES COURS D'EAU

 - https://www.saint-alexis-des-monts.ca/file-6120

Actions entreprises

1. Plan directeur du lac des Pins-Rouges
 I. Suivi de la qualité de l'eau
 II. Suivi de la population de poisson
 III. Plantes envahissantes
2. **Réflexion sur la navigation**

Réflexion sur la navigation

TEXTE PIERRE - Rappel de la proposition adoptée en 2019

L'AGA mandate le CA pour:

1. *Travailler au développement d'un projet de restriction de la navigation sur le lac.*
2. *Entreprendre des démarches auprès de la municipalité et des autres intervenants impliqués en vue d'identifier les moyens à sa disposition pour éventuellement faire appliquer ces restrictions.*
3. *Soumettre aux membres lors d'une assemblée générale, ou par un autre moyen jugé pertinent par le CA, une proposition détaillée, réaliste et applicable de restriction de la navigation.*
4. *Sur la base d'une proposition approuvée par les membres, mettre en marche et d'appuyer un processus pouvant mener à l'adoption d'un règlement restreignant la navigation par le gouvernement fédéral, avec la participation de la municipalité.*

Réflexion sur la navigation

Actions menées

1. Formation d'un comité sur la navigation
2. Recherche d'informations sur la réglementation
3. Recherche d'exemples d'autres lacs
4. Sondage auprès des membres
5. Analyse de la problématique
6. Développement d'une stratégie

Réflexion sur la navigation

Résumé des informations recueillies

- Règlementation fédérale à la demande de la municipalité seulement
- Démarche longue et ardue
- Peu de lacs ont obtenues un règlementation dans les dernières années (depuis 2012) en raison d'une « directive du cabinet » qui visait à limiter l'intervention du gouvernement
- Exemples des effets néfastes de certaines formes de navigation(Lac Sept-îles, lac Saint-Marie)
- Rapport Boucher (1999) sur la sécurité sur les lacs recommande restrictions de vitesse et de type d'embarcation

Réflexion sur la navigation

Problématiques identifiées

- Problème de sécurité ressenti par les autres usagers du lac lorsque des bateaux ou des motomarines circules rapidement
- Dégradation de l'environnement causée par les vagues et le bruit, le brassage de l'eau
- Problème de tranquillité et de qualité de vie

Tous les problèmes observés sont reliés à la vitesse des embarcations

Réflexion sur la navigation

Proposition du comité

- Travailler pour faire adopter une **règlementation limitant la vitesse** des embarcations suffisamment pour empêcher les motos marines, les sports de traîne et les vitesses dangereuses, mais permettant les activités non nuisibles.
 - La limitation de la vitesse suffit pour limiter les effets négatifs de la navigation, peu importe le type d'embarcation
 - Une règlementation est la meilleure solution à long terme pour limiter la vitesse.
 - Le processus d'adoption d'un règlementation sera déjà une bonne façon de conscientiser et de communiquer le problème.

Réflexion sur la navigation

Proposition du CA

- Il est proposé que le CA soit mandaté pour travailler à faire adopter un **règlementation limitant la vitesse** sur le lac, notamment par les actions suivantes:
 - Effectuer des représentation auprès de la municipalité de Saint-Alexis pour qu'elle présente un projet de règlement au fédéral.
 - Assister la ville au besoin dans la préparation du dossier à présenter au fédéral
 - Poursuivre la recherche d'information sur l'impact de la navigation sur le lac, entre autres, par une étude de la « capacité portante ».
 - Informer les riverains des intentions de l'association et des impacts de la navigation rapide

Texte Martin



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. **Activités prévues en 2022-2023**
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Activités prévues en 2022

- Suivi du plan directeur
- Étude de capacité portante du lac
- Transition vers la nouvelle règlementation sur les bandes riveraines
- Suivi des ponceaux

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. **Période de questions**
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Ordre du jour

1. Ouverture de l’assemblée
2. Approbation de l’ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. **Amendement au règlement général de l’association (date)**
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. Levée de l’assemblée

Amendement aux règlements

4.8 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a lieu si possible en mai à l'endroit et à la date déterminée par les administrateurs.

Cette assemblée se tient aux fins de prendre connaissance et d'adopter l'état financier et le rapport du vérificateur ou du comptable et, le cas échéant, de nommer le vérificateur, d'élire les administrateurs, de présenter et d'adopter le rapport annuel et de décider de toute autre affaire dont l'assemblée des membres peut être légalement saisie.

L'avis de convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la rencontre et sera accompagné d'un ordre du jour. Il peut être transmis par courrier ou par courriel et doit être transmis au moins 4 semaines avant l'assemblée. ~~Dans la mesure du possible l'assemblée se tiendra le samedi la fin de semaine de la Fête des Patriotes, en mai.~~

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. **Élection des membres du CA**
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Élections CA

- 3 postes à pourvoir
 - Pierre Delisle, Gilles Doucet, Mathieu Lemay
- Durée du mandat : 2 ans
- Réunions (~10/an) par Skype
- Initiatives encouragées!

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l'association (date)
9. Élection des membres du CA
10. **Varia**
11. Levée de l'assemblée

Varia

1. Merci à Francis Thibault et aux organisateurs des activités hivernales!



Ordre du jour

1. Ouverture de l’assemblée
2. Approbation de l’ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale de 2020-2021
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2021-2022
6. Activités prévues en 2022-2023
7. Période de questions
8. Amendement au règlement général de l’association (date)
9. Élection des membres du CA
10. Varia
11. **Levée de l’assemblée**

Levée de l’assemblée

Merci!